

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du groupe belge de l'Association Henri Capitant,
21 mai 2019**

Excusés : Mmes et MM. BOUHON, BOURGEOIS, COLLE, MERCHERS, PARDON, STEENNOT et TOM.

Membres présents ou représentés : Mmes GREGOIRE, BIQUET, LECOCQ, PUTTEMANS, et WATTE, MM. BARNICH, DUBUISSON, FIERENS, GENICOT, GOFFAUX, JAFFERALI, PERILLEUX, RENCHON, SQUILBECK et VERDUSSEN.

Invités : MM. AYDOGDU et PEETERS.

1. Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 2018, dont copie est communiquée aux membres présents, est approuvé sans aucune remarque.

2. Aide aux participants actifs, pour la Belgique, à la manifestation OFF

Depuis les journées internationales québécoises de 2018, est organisée une manifestation dite Off, durant les journées internationales, lors d'un après-midi libre. Dédiée à la résolution comparative d'un casus en lien avec le thème général des journées, la manifestation est réalisée grâce au concours d'académiques ou de scientifiques, docteurs ou doctorants, en début de carrière. La manifestation Off de 2018 a donné d'ailleurs lieu à la rédaction d'un article à 18 mains, en passe d'être publié dans la Revue de droit international et de droit comparé. Les participants ne disposant pas nécessairement des fonds nécessaires ou n'accédant pas à certains subsides pour pouvoir participer à cette manifestation, l'assemblée générale prend la décision de principe d'envisager d'apporter une aide financière si elle était sollicitée par un participant relevant du groupe belge. L'aide serait subsidiaire et son montant

n'est pas déterminé *a priori* ; il dépendra du lieu des journées, de la dispense ou non du paiement des droits d'inscription, ... Rafael Jafferli, initiateur de la manifestation Off, avec notamment Mariève Lacroix (Québec) et Frédéric Bouhon (Belgique), précise que, cette année, Françoise Auvray (KUL) participera à la manifestation off. Elle reviendra vers le conseil d'administration le cas échéant. Le conseil d'administration traitera le dossier éventuel par courriel.

3. Les comptes et bilan de 2018 - le budget 2019

Andrée Puttemans informe l'assemblée générale que le compte de résultat de l'exercice 2018, arrêté au 31 décembre 2018, fait apparaître un boni 182,38 euros. Mme Puttemans souligne que le nombre de cotisations durant l'année 2018 s'élève à pour un total de 1320 euros. Il est à noter toutefois que ce boni est quelque peu fictif dès lors qu'il est apparu que la Fondation universitaire avait omis d'envoyer la facture relative à l'assemblée générale 2018 et au cocktail annuel.

Le bilan de l'exercice de l'année 2018, arrêté à la même date, établit un actif de 25628,80 euros en équilibre avec les avoirs de l'A.S.B.L. et le *boni* de l'année 2018. Au total, les avoirs restent en équilibre, notamment grâce au bénéfice dégagé lors des journées belgo-néerlandaises de 2013.

Andrée Puttemans présente le projet de budget pour 2019. Il reprend les cotisations estimées des membres au titre des entrées (1280 €). En ce qui concerne les sorties, sont retenus, comme les années précédentes, les frais relatifs à la tenue de l'assemblée générale (location de salle, frais de cocktail, 858,50 €), auxquels il faut malheureusement ajouter ceux de l'année passée (791 €) la prise en charge de l'inscription des rapporteurs nationaux aux Journées internationales 2019 (1050 €), la participation à la publication des travaux (250 €), la participation au cadeau de remerciements à Denis Mazeaud (250 €), les honoraires du comptable (220 €) et les frais bancaires (40 €). L'année 2019 serait, dans ces circonstances, déficitaire, présentant un *mali* exceptionnel estimé à 2179,50 euros.

Les comptes de l'année 2018 et le budget de l'année 2019 sont approuvés.

**ASSOCIATION HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE JURIDIQUE FRANÇAISE**

GROUPE BELGE
Association sans but lucratif
<http://www.henricapitant.be>

S'agissant des rapporteurs aux prochaines journées internationales, Andrée Puttemans qui s'est chargée aimablement de leurs inscriptions et du paiement des frais y relatifs, demande à ces derniers de lui transmettre le mail de confirmation de leur inscription reçu de l'association faitière.

Enfin, puisque les seules sources de revenus du groupe belge sont les cotisations et les éventuels bénéfices de journées organisées en Belgique, journées relativement rares, il convient vraiment d'insister sur le paiement des cotisations et de faire dès à présent un rappel pour l'année 2019. A cet égard, il faudrait opérer une révision de la liste actuelle des membres, certains n'ayant plus pris contact avec le groupe belge depuis des années. Puisqu'il convient par ailleurs d'écrire à tous les membres afin de faire vérifier leurs coordonnées et d'obtenir leur accord afin de recueillir et réutiliser ces données à caractère personnel (notamment dans le cadre d'une sollicitation des autorités faitières qui souhaite une mise à jour du fichier des adhérents internationaux), ce sera là l'occasion d'une mise à jour de la liste du groupe belge et d'un rappel diplomatique du paiement des cotisations.

4. Renouvellement du conseil d'administration

En application de l'article 16 des statuts, les membres du conseil d'administration doivent être à nouveau désignés par l'assemblée générale pour une nouvelle période de 6 ans. Les actuels administrateurs maintiennent leur disponibilité pour un nouveau mandat ; les administrateurs présents quittent la salle.

Le professeur Laurent Barnich, faisant fonction de président de l'assemblée pour l'occasion, informe les administrateurs sortants qu'ils ont tous été réélus par l'assemblée générale à l'unanimité et que ladite assemblée les remercie vivement pour leur investissement au sein du groupe belge.

5. Démissions et admissions de nouveaux membres

Ont notifié leur démission au conseil d'administration Mme Dalcq, et MM De Nauw, Ledoux et Matray. L'assemblée générale, comme le conseil d'administration, en prend acte ; il leur sera envoyé un courrier de remerciement. Il est proposé ensuite d'admettre 4 nouveaux membres. Nadine Watté (ULB) et Michèle Grégoire (ULB) présentent Jim Sauvage, doctorant à l'ULB, dans la matière de la solidarité, et qui sera d'ailleurs probablement présent aux Journées internationales françaises. Christine Biquet (ULiège) et Pascale Lecocq (ULiège) présentent Roman Aydogdu, chargé de cours à l'ULiège et maître de conférences à l'ULB, avocat et curateur, spécialiste du droit des sociétés, des relations commerciales et du droit des entreprises en difficulté, et Marc Bourgeois, professeur ordinaire à l'ULiège, directeur du Master de spécialisation en droit fiscal et co-président du Tax Institute Et, enfin, Reinhard Steennot (UGent) et Michèle Grégoire (ULB) présentent, sous réserve de son acceptation, Bart Peeters, professeur de droit fiscal à UGent.

L'assemblée générale approuve ces admissions.

6. Journées internationales futures

En 2020, les journées internationales seraient sud-Coréennes sur le thème de l'intelligence artificielle ; cela a été confirmé lors de la réunion des présidents et secrétaires généraux à Ottawa le 31 mai 2018. En 2021, ce sera la Pologne qui organiserait ces journées. On songe à l'Afrique pour 2022, le Cameroun ou encore le Gabon.

7. Conférence des rapporteurs aux Journées internationales

Les journées internationales 2019 seront françaises et se dérouleront du 3 au 7 juin 2019, d'abord à Bordeaux et ensuite à Paris, sur le thème de la solidarité (le programme et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site henircapitant.org). Le thème est divisé, comme à l'habitude en 4 sous-thèmes. pour le 1^{er} thème, relatif au sujet dans le droit de la famille, le rapporteur belge sera le professeur Laurent Barnich (ULB); pour le 2^{ème} thème, relatif à l'Entreprise solidaire, ce sera Roman Aydogdu, chargé de cours (ULiège) ; pour le

**ASSOCIATION HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE JURIDIQUE FRANÇAISE**

GROUPE BELGE
Association sans but lucratif
<http://www.henricapitant.be>

3^{ème} thème, relatif à Solidarité et indemnisation, ce sera le professeur Bernard Dubuisson (UCL) ; pour le 4^{ème} thème, relatif à la Solidarité et politiques fiscales, ce seront les professeurs Bart Peeters (UGent) et Marc Bourgeois (ULiège). Tous – à l’exception du professeur Bourgeois qui se trouve à Milan et qui présente ses excuses à l’assemblée générale pour cette absence – ont accepté de venir présenter brièvement les grandes lignes de leur rapport.

Le professeur Peeters devant ensuite se rendre à une seconde réunion, la parole lui est donnée en 1^{er} lieu. Après avoir révoqué le très (trop) large scope du questionnaire, il souligne en guise de préliminaire que le mot solidarité, en droit fiscal, a deux significations différentes, l’une d’entraide et l’autre, davantage de technique juridique, de co-débiteurs de la dette fiscale. Quant au premier sens, il s’interroge d’abord sur la façon dont le législateur intègre, ou non, cette solidarité. Il envisage cette intervention d’abord sur le plan de la solidarité interpersonnelle (notamment en termes de progressivité de l’impôt) et ensuite quant à la solidarité entre territoires (évoquant à cet égard, le financement de l’Etat à la suite de la 6^{ème} réforme). La deuxième question, toujours par rapport au 1^{er} sens de Solidarité, est celle des réactions possibles en cas de fraude ou d’abus , en examinant, d’une part, les règles pour collecter les informations sur les flux financiers et, d’autre part, les mesures de droit matériel. La deuxième partie, beaucoup plus technique, sera constituée de l’examen de la notion de co-débiteurs solidaires, partie en cours de finalisation.

Le professeur Laurent Barnich doit lui examiner les questions de Solidarité et famille déclinée selon le questionnaire, là aussi très large, sous 3 angles : de l’extérieur, de l’intérieur et sur le plan purement patrimonial. Aidé du Doctorant Jim Sauvage (ULB) il évoque ainsi d’abord les règles par rapport au nom ou encore l’incidence en droit pénal (en termes d’exonération ou d’aggravation) d’un lien familial. Il aborde ensuite les rapports au sein de la famille, spécialement quant à l’obligation alimentaire, tant au sens restreint que de façon plus large (formation, train de vie, ...), en constatant une augmentation de la solidarité entre parents et enfants. Le troisième niveau aborde le plan plus patrimonial. C’est la matière des régimes matrimoniaux qui fournit les illustrations les plus intéressantes relativement à la notion de

Siège social de l’ASBL :
Av. F.D. Roosevelt, 50 – CP 137
1050 Bruxelles
BCE : 0418.556.384
Contact : Pascale.Lecocq@uliege.be

solidarité et son évolution ; il évoque sur ce point l'évolution du régime juridique de la séparation de biens et le déclin de la solidarité eu égard à la prolifération du régime, peu solidaire en fait, de la cohabitation légale. Le droit des successions, surtout le droit successoral fiscal, avec une différence injuste entre le traitement de l'impôt en cas de donation et en cas de décès, révèle également un déclin de la solidarité.

Le professeur Roman Aydogdu est lui chargé du thème de l'économie solidaire. Il s'interroge d'abord sur le sens d'économie solidaire avec la généralisation de la distinction entre le but lucratif et le but désintéressé. Les termes économie sociale sont aussi relus en distinguant deux voies : ne pas faire de gain ou faire du gain mais sans le distribuer aux « associés ». L'économie sociale est ensuite examinée au regard du droit, et du droit belge. On constate sur ce point de grandes différences entre le niveau fédéral, indifférent, voire méfiant, dans un mouvement quasi de balancier de 1921 à 1955, puis ensuite 1995 et, enfin, tout récemment avec le code des sociétés et associations adopté le 23 mars 2019, et le niveau régional qui développe au contraire des politiques publiques incitatives, mais ciblées en termes de formes sociales, d'activités, ...

Enfin, le professeur Bernard Dubuisson s'est attelé à la tâche de répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à la Solidarité et l'indemnisation, aussi bien sur le plan de la responsabilité civile, que des dommages de masses, de la protection de droits fondamentaux ou encore les actions collectives. L'idée première est que la responsabilité est d'abord l'expression d'une justice coercitive et non point distributive sauf lorsque l'on évoque les régimes spécifiques des déments et anormaux et, dans le projet, des mineurs entre 12 et 18 ans. En réalité, lorsque l'on évoque le thème solidarité et indemnisation, c'est essentiellement les cas d'accident sans responsabilité qui doivent être examinés, qu'il s'agisse des accidents du travail, de la circulation ou encore des accidents médicaux. Dans les trois cas, la caractéristique commune est le principe d'indemnisation due à l'accident et non en raison d'un comportement. Ces systèmes étant économiquement coûteux, il faut donc y ajouter une mutualisation des risques via des obligations d'assurance ou l'intervention d'un fonds. A propos des assurances, le rapporteur distingue une solidarité aléatoire, une solidarité subsidiante et enfin une solidarité de marché. Sont ensuite envisagés les fonds

d'indemnisation peu nombreux en Belgique, pour clôturer le rapport par l'examen de la solidarité en termes d'actions collectives.

Madame la Présidente Michèle Grégoire remercie vivement tous les rapporteurs présents d'avoir présenté les grandes lignes de leurs réflexions et se réjouit déjà d'assister aux débats intéressants qui ne manqueront pas d'avoir lieu en France.

8. Divers

Rafael Jafferali souhaite rappeler qu'il avait été évoqué l'année passée que la lettre de convocation à l'assemblée générale contiendrait plus d'informations quant aux journées, aux tous-thèmes, et aux rapporteurs. Pascale Lecocq présente ses excuses pour cet oubli, la chose ayant été discutée, il est vrai, après l'assemblée elle-même et donc hors procès-verbal. La prochaine convocation contiendra ces informations et il est proposé de préparer également une page d'invitation aux présentations des rapports belges à publier dans différentes revues, (JLMB, JT, ...) et sur les sites des facultés. Un droit d'inscription de 40 euros pour les non-membres (équivalant finalement au montant de la cotisation au groupe belge) sera fixé et Madame Bleve pourra se charger des inscriptions.

Gilles Genicot, quant à lui, rappelle la difficulté de faire un rapport en 35000 signes au vu de l'ampleur, en général, des questionnaires. Il précise aux rapporteurs présents que c'est le rapport définitif qui connaît cette contrainte, celui qui sera publié et non le rapport provisoire placé sur le site. Il souligne le site du groupe belge qui doit absolument être actualisé. Pascale Lecocq souligne que ce site est aujourd'hui numériquement parlant obsolète ce qui complexifie la possibilité de le mettre à jour mais s'engage à prendre rapidement contact avec un informaticien afin d'opérer une migration vers un logiciel plus récent et plus intuitif en termes de mise à jour.

La séance est levée à 20h45 et les participants sont conviés au traditionnel cocktail de l'Assemblée générale.

Pour le conseil d'administration du groupe belge,

Pascale Lecocq, secrétaire général